



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-046-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 8 avril 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Versement de la Dotation de solidarité communautaire aux communes**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

**PRÉSENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRIGUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine  
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul  
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine  
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno  
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge  
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGO Louis  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques  
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Versement de la Dotation de solidarité communautaire aux communes**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi de finances n°2020-1721 pour 2021 modifiant le régime d'application de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L 5211-28-4 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire 4 juillet 2022 qui décide de la mise en place d'une Dotation de solidarité communautaire aux communes et en fixe les montants ;

Considérant l'engagement de redistribution des ressources financières et fiscales communautaires basée sur la solidarité et dans l'objectif d'une répartition équitable de ces ressources entre les communes ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À LA MAJORITÉ)  
CONTRE : MM. MORGANTI, ZUCCARELLI. MME SALGE**

- De verser aux communes membres, pour l'année 2024, la Dotation de solidarité communautaire, suivant les montants inscrits dans le tableau ci-dessous ; :

Communes	DSC 2022	Répartition
Bastia	80 721,94 €	86%
Furiani	2 771,63 €	3%
San Martinu di Lota	3 902,55 €	4%
Santa Maria di Lota	4 073,00 €	4%
E Ville di Pietrabugno	2 309,48 €	2%
	93 778,59 €	100%

**DIT**

Que les crédits correspondant à ces attributions sont prévus au Budget principal-Chapitre 65 - compte 6574 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**  
  
Louis POZZO DI BORGO